



TEG erronés sur 2 prêts à la consommation

Par **GAUTIER Jacques**, le **18/04/2015** à **15:01**

Opération globale et indivisible
De 2 prêts à la consommation

Je viens d'assigner le Crédit Agricole Mutuel du Languedoc pour demander la déchéance des intérêts sur un prêt amortissable à la consommation de 21000 Euros. L'affaire est au TI pour un montant de 5000 Euros avec de fortes chances de succès car engagé avant la fin du délai de prescription début mai 2015.

Hors ce prêt avait pris le relais le 07/05/2010 d'un prêt In Fine d'une durée de 9 ans (souscrit en mai 2001, et réaménagé en juillet 2006, puis en mai 2008). Je viens d'être informé que son TEG est également erroné, ce qui aurait dû m'amener (emprunteur profane) à faire valoir la déchéance des intérêts. Il est donc trop ancien pour pouvoir l'attaquer. Mais... et c'est là ma question....

Sauf à faire un bloc des 2 contrats, en estimant qu'il s'agit d'une et même opération globale et indivisible en partant du contrat non prescrit.

J'ai envie de savoir quelles sont les chances de succès de cette thèse

Est-il vrai que les avenants au contrat datés de juillet 2006 et mai 2008 ne seraient pas prescrits car moins de 10 ans ?

D'après ce que je viens d'apprendre, j'aurais la possibilité de mener une action en contestation sur les crédits remboursés et clôturés depuis moins de 5 ans. Dans ce cas ce serait très urgent, car les 5 ans arrivent à échéance au 10 mai 2015

Merci de me dire ce que je dois faire en toute urgence

Merci pour votre réponse